

**ASSOCIATION DE GESTION DES PORTS DE
L'AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE
(AGPAOC)**

**RAPPORT D'AUDIT DE L'ASSOCIATION DE
GESTION DES PORTS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST
ET DU CENTRE (AGPAOC)
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2023**



I.	INTRODUCTION	3
II.	RAPPORT GENERAL DE L’AUDITEUR	4
II.1	Mandat.....	4
II.2	Réalisation de l’audit.....	4
II.3	Etendue et objectifs de l’audit.....	4
II.4	Résultats de l’audit.....	6
III.	RAPPORT DETAILLE SUR LES RESULTAT DE L’AUDIT	9
III.1	Etat de mise en œuvre des recommandations des audits passés.....	9
III.2	Autres Observations sur le contrôle.....	12
IV.	REVUE DES ETATS FINANCIERS ANNUELS EXERCICE CLOS AU 31/12/2023	12
IV.1	Revue du Bilan au 31/12/2023.....	13
IV.2	Le compte de résultat.....	18
V.	MISE EN ŒUVRE DU BUDGET AU 31/12/2023	20
V.1	Réalisations des recettes.....	20
V.2	Réalisations des dépenses.....	21
VI.	RECOMMANDATIONS	23

I. INTRODUCTION

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

Le 18 novembre 2022, lors de sa 42^{ème} session, le Conseil annuel de l'Association de Gestion des Ports de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (AGPAOC) a nommé le Port Autonome de Kribi (PAK) comme Commissaire aux comptes de l'Association pour une période de deux ans.

L'audit des états financiers de l'exercice 2023 représente notre deuxième audit en tant que Commissaire aux comptes. Le présent rapport renferme les résultats de l'audit ainsi que des observations découlant de l'audit des états financiers de l'exercice 2023.

Nous nous ferons un plaisir de vous donner plus de précisions sur ces points à la réunion du Conseil.

Nous désirons remercier le Secrétaire Général, le Chef Comptable de l'AGPAOC, les responsables du Centre de formation professionnelle, leur personnel pour l'aide et la coopération qu'ils nous ont prodiguées pendant l'audit. Nous aimerions également exprimer notre reconnaissance au Conseil pour l'appui, l'intérêt et la confiance qu'ils ont manifestés à l'égard du PAK.

II. RAPPORT GENERAL DE L'AUDITEUR

II.1 Mandat

Le Port Autonome de Kribi a été nommé Commissaire aux comptes de l'Association de Gestion des Ports de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (AGPAOC) par Résolution n°010-22/42/COS du 18 novembre 2022 du Conseil de l'AGPAOC pour une durée de deux (02) ans. Le Règlement Intérieur de l'AGPAOC, au chapitre IV, article 27, précise le mandat qui régit l'audit externe. Selon ce Règlement, « *Le Commissaire aux Comptes est chargé de la vérification des comptes de l'Association. A cet effet, il soumet annuellement à l'approbation du Conseil un Rapport circonstancié des comptes de l'Association* ».

II.2 Réalisation de l'audit

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée et sur invitation du Secrétaire Général, l'audit des comptes de l'AGPAOC pour l'exercice 2023 s'est déroulé du 04 Février au 15 Février 2024. Cet audit était le deuxième des états financiers de l'AGPAOC, réalisé par le PAK. Conséquemment, nous avons exploité la documentation collectée l'année dernière ainsi et les différentes résolutions du Conseil au cours de l'exercice 2023.

Nous remercions les dirigeants de l'Association pour leur accompagnement et leur collaboration soutenus pendant l'audit.

II.3 Etendue et objectifs de l'audit

Un audit est un examen indépendant des éléments probants étayant les montants et les informations présentés dans les états financiers. Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraude ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui

ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette de toujours détecter toute anomalie significative existante.

Les anomalies peuvent provenir des fraudes ou et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur celles-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraude ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou contournement du contrôle interne.
- Nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'association ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Secrétariat Général, de même que des informations fournies les concernant par ce dernier ;
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'application par le Secrétariat Général des principes comptables.

Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à date de notre rapport d'audit.

En application de ces diligences, nous avons :

- Procédé à l'identification des risques d'anomalies dans les états financiers grâce à notre connaissance des textes réglementaires de l'AGPAOC et notre jugement professionnel. Comme pour les exercices précédents, les cycles d'opérations et les groupes de comptes associés suivants ont été analysés :
 - Immobilisations corporelles ;
 - Créances ;
 - Trésorerie ;
 - Capitaux propres ;
 - Dettes ;
 - Paie ;
 - Frais généraux ;
 - Charges financières ;
 - Autres taxes ;
 - Revenus.
- Sollicité une demande d'informations et/ou de confirmation directe de soldes et d'informations auprès des banques qui sont en relation avec l'AGPAOC ;
- Exécuté notre programme de contrôle des comptes établi après avoir défini les risques d'anomalies dans chaque compte et/ou groupe de comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder les observations et conclusions présentées ci-après.

II.4 Résultats de l'audit

Nous avons formulé une **opinion sans réserve** sur les états financiers de l'exercice 2023 de l'Association.

Nous avons conclu que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière et le patrimoine de l'AGPAOC au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière, ses flux de trésorerie, la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels pour l'exercice ayant pris fin à cette date, et ce conformément aux Normes et système comptables contenus dans le manuel de procédures comptables de l'AGPAOC.

Toutefois, nous avons inclus, dans l'opinion, un paragraphe « **Observations** » sur les questions qui nécessitent de l'attention. Ce type de paragraphe est inclus dans l'opinion du Commissaire aux comptes si, selon son jugement, la question est d'une importance telle qu'elle est essentielle à la compréhension des états financiers par les utilisateurs.

Dans ce paragraphe « Observations », nous voulons attirer l'attention sur les incohérences constatées entre les tableaux d'amortissements produits et les données contenues dans le logiciel de comptabilité (valeur d'origine, amortissements cumulés et valeurs nettes). Ces valeurs étaient plus importantes dans les tableaux d'amortissements. Des explications reçues du comptable, il s'agirait des immobilisations cédées avant sa prise de fonction de l'actuel chef comptable pour lesquels il n'existe aucun document attestant cette cession.

Par ailleurs les données contenues dans le rapport d'inventaire ne sont pas conformes à celles contenues dans le logiciel de la comptabilité et des tableaux d'amortissements.

Le véhicule de marque SONATA acheté en 2008 a été cédé le 24 mai 2023 pour un montant de 92200 NGN soit USD 2001,30. Seule la souche du reçu de paiement a été présentée comme pièce comptable. Il n'y a pas de résolution du Conseil autorisant cette session encore un certificat de vente pour le transfert de propriété. Cette situation peut être préjudiciable à l'association en cas de dégâts causés par ce véhicule qui n'est plus la propriété de l'AGPAOC.

Il serait souhaitable que les dossiers de cession des biens soient reconstitués et la reconstitution des tableaux d'amortissements conforme aux inventaires des biens.

Nous avons également conclu que les opérations de l'AGPAOC dont nous avons pris connaissance durant notre audit ou qui ont fait l'objet de tests dans le cadre de l'audit des états financiers ont été, dans tous leurs aspects significatifs, conformes au manuel de procédures comptables ainsi qu'aux autres autorisations du Conseil.

Nous sommes tenus de signaler tout désaccord avec le Secrétariat Général sur les questions d'audit, de comptabilité ou d'information qui pourraient, seules ou regroupées, influencer de manière significative sur les états financiers ou le rapport de

l'auditeur indépendant. Nous sommes également tenus d'indiquer si tous les désaccords ont été réglés de façon satisfaisante. **Nous n'avons aucune question non résolue à signaler.**

En outre, nous sommes tenus de signaler les fraudes et les actes illégaux impliquant des membres du Secrétariat Général, ainsi que les fraudes et les actes illégaux, qu'ils soient commis par de hauts dirigeants ou d'autres employés, qui entraînent des anomalies non négligeables dans les états financiers. Nous insistons sur le fait qu'il incombe au Secrétariat Général d'établir un environnement de contrôle et de maintenir des méthodes et des procédures comptables qui favorisent la conduite ordonnée et efficace de la mission de l'AGPAOC. **Nos procédures d'audit n'ont révélé aucune question liée à des actes de fraude, qui devrait être portée à l'attention du Secrétariat Général ou du Conseil.**

La préparation des états financiers exige l'utilisation d'estimations comptables. Certaines estimations sont particulièrement délicates en raison de leur importance pour les états financiers et de la possibilité que des événements futurs puissent différer considérablement des attentes du Secrétariat Général. Afin d'apprécier le caractère raisonnable de ces estimations, nous avons examiné le dossier de travail et la documentation à l'appui, vérifié l'exactitude des calculs et exécuté d'autres tests et procédures que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances. **Nous avons accepté les jugements du Secrétariat Général et estimé qu'ils étaient étayés par les éléments probants.**

III. RAPPORT DETAILLE SUR LES RESULTAT DE L'AUDIT

III.1 Etat de mise en œuvre des recommandations des audits passés

RECOMMANDATIONS	MISE EN OEUVRE
<p>Recommandation N° 05/FIN/18, portant sur la mise en œuvre des projets structurants</p> <p>Le Comité prend acte de la proposition, du Secrétariat Général à s'employer d'organiser par ses soins, une exposition à l'occasion des Conseils annuels en lieu et place d'un tiers dont la première édition s'est déroulée lors du 42ème Conseil en Angola et recommande au Secrétariat Général de poursuivre les actions y afférentes.</p>	<p><i>Le Secrétariat Général se félicite de l'encouragement du Comité FEE quant à l'organisation par ses soins des Expositions lors des Conseils annuels. Il informe par ailleurs, que l'édition 2, lors du 43ème Conseil de Lagos s'est bien tenu et exhorte les Experts portuaires de ce Comité à faire la promotion auprès de leurs Communautés Portuaires respectives pour avoir plus de souscription lors des éditions à venir. La 3ème édition est par conséquent prévue lors du 44ème Conseil annuel à Conakry en République de Guinée.</i></p>
<p>Recommandation N° 04/FIN/21, relative aux arriérés de cotisations</p> <p>Le Comité prend acte des efforts réalisés par le Secrétariat Général dans le recouvrement des arriérés de cotisation et lui recommande de poursuivre ces actions de recouvrement.</p>	<p><i>Le Secrétariat Général entend poursuivre cette démarche qui consiste à ramener tous les Ports membres au sein de l'Association. Il compte aussi sur le soutien nécessaire des membres de ce Comité pour bien accomplir cette mission.</i></p>
<p>Recommandation N° 01/FIN/23, portant élaboration des états financiers conformément aux exigences du manuel de procédure comptable</p> <p>Le Comité recommande, au Secrétariat Général d'élaborer les états financiers conformément aux exigences du manuel de procédure comptable (IFRS) et procéder à l'archivage de ces derniers.</p>	<p><i>Le Secrétariat Général a pris acte et a fait sienne cette recommandation. Les Etats Financiers de l'exercice 2023 sont élaborés conformément aux IFRS.</i></p>
<p>Recommandation N° 02/FIN/23, portant sur le rapprochement bancaire suivant les exigences du Manuel de Procédure Comptable</p>	<p><i>Le Secrétariat Général a pris acte et a fait sienne cette recommandation. Les rapprochements bancaires sont faits conformément aux procédures sus-</i></p>

<p>Le Comité recommande au Secrétariat Général de réaliser les rapprochements bancaires conformément aux stipulations du point 4.1 du manuel de procédure comptable.</p>	<p><i>édictees.</i></p>
<p>Recommandation N° 03/FIN/23, portant sur la confirmation des soldes en fin d'exercice</p> <p>Le Comité recommande au Secrétariat Général de mettre en place une procédure de confirmation des soldes de créance en fin d'exercice par chaque Port membre.</p>	<p><i>Le Secrétariat Général a pris acte et a fait sienne cette recommandation. Des courriers ont été envoyés aux ports et organismes qui enregistrent des arriérés de paiement à cette fin.</i></p>
<p>Recommandation N° 04/FIN/23, portant constitution des provisions pour dépréciation des créances</p> <p>Le Comité recommande au Secrétariat Général, en respect du principe de prudence, de constituer des provisions de dépréciation de créance pour les impayés préoccupants conformément aux prescriptions du manuel de procédure.</p>	<p><i>Le Secrétariat Général a pris acte et a fait sienne cette recommandation. Ainsi le Budget 2024 a été élaboré sur la base du réalisme et non sur des créances critiques.</i></p>
<p>Recommandation N° 05/FIN/23, portant sur l'approbation du rapport du Commissaire aux Comptes</p> <p>Le Comité recommande au Secrétariat Général de s'assurer que les rapports du Commissaire aux Comptes soient approuvés par résolution du Conseil conformément au règlement intérieur (article 27) de l'association.</p>	<p><i>Le Secrétariat Général a pris acte et a fait sienne cette recommandation. Ainsi, le Conseil a approuvé par Résolution N° 0005-23/43/COS, les rapports du Commissaire aux Comptes pour l'exercice 2022.</i></p>
<p>Recommandation N° 06/FIN/23, portant sur la clôture des journaux comptables</p>	<p><i>Le Secrétariat Général a pris acte et a fait sienne cette recommandation. Ainsi</i></p>

<p>Le Comité recommande au Secrétariat Général de procéder à la clôture mensuelle et systématique des journaux et des exercices comptables après approbation des Comptes de l'exercice.</p>	<p><i>qu'il est procédé à la clôture mensuelle et systématique des journaux et des exercices comptables.</i></p>
<p>Recommandation N° 07/FIN/23, portant sur le respect des termes du contrat de concession par le Centre de Formation Professionnelle</p> <p>Le Comité recommande au Secrétariat Général de faire respecter les clauses contractuelles de la convention de concession par le Centre de Formation Professionnelle notamment celles relatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au reversement de 30% des recettes brutes dans le compte bancaire prévu à cet effet au plus tard à la fin du mois qui suit la fin de chaque session de formation ; - à la séparation de la comptabilité de ACL et celle de CFP. 	<p><i>Le Secrétariat Général a pris acte et a fait sienne cette recommandation. Toutefois, le Conseil a autorisé lors du 43ème Conseil, la réduction de 10% sur le taux initial de 30%. Ainsi, pour l'exercice 2024, le Concessionnaire ne reversera que 20% sur tous les revenus liés aux activités du CFP (voire Résolution N° 003-23/43/COS). Ainsi qu'il a été recommandé au concessionnaire d'appliquer la disposition relative à la séparation de la Comptabilité ACL et celle du CFP.</i></p>
<p>Recommandation N° 08/FIN/23, portant sur l'approbation du rapport d'audit des comptes de l'exercice 2022 du Secrétariat Général</p> <p>Le Comité, après analyse du rapport d'audit du commissaire aux comptes de l'exercice 2022, recommande son approbation et de donner quitus au Secrétariat Général pour sa gestion au titre de cet exercice.</p>	<p><i>Le Secrétariat Général a pris acte et a fait sienne cette recommandation. Ainsi que la Résolution N° 0005-23/43/COS a été prise par le 43ème Conseil de l'AGPAOC et quitus a été donné au Secrétaire Général au titre de sa gestion.</i></p>
<p>Recommandation N° 09/FIN/23, portant sur l'approbation du budget de l'exercice 2023</p>	<p><i>Le Secrétariat Général a pris acte et a fait sienne cette recommandation. Ainsi,</i></p>

Le Comité recommande au Comité Directeur d'approuver le projet de budget 2023 du Secrétariat Général.	<i>le Budget de l'exercice 2023 a été approuvé par Résolution N° 0006-23/43/COS par le Conseil.</i>
---	---

III.2 Autres Observations sur le contrôle

Observation 1 : Certaines opérations achevées entre deux exercices ne sont pas comptabilisées en tenant compte de principe de la spécialisation des exercices (intérêts sur DAT) ;

Observation 2 : Il existe certaines créances en francs CFA alors que la comptabilité est en USD. A la date de clôture de l'exercice ces créances doivent être converties en dollars. Les fluctuations des taux de change donnent naissance à des écarts de conversion active. En cas de pertes latentes une provision pour perte de change doit être constatée.

Par ailleurs, la conversion des opérations bancaires est faite avec une parité fixe mensuelle, voir annuelle pour certaines opérations. En fin d'exercice la conversion n'est pas faite au taux de change du dernier jour de l'exercice.

Observation 3 : Nous avons constaté que les factures de l'exercice N sont émises en début décembre de l'exercice N-1, certaines de ces factures étant en une monnaie autre que le dollar. Ces factures sont comptabilisées en tenant compte de la valeur de la créance en début décembre de l'exercice N-1.

Compte tenu de la fluctuation des taux de change la valeur de ces créances en début décembre N-1 n'est pas la même que celle de janvier N.

IV. REVUE DES ETATS FINANCIERS ANNUELS EXERCICE CLOS AU 31/12/2023

Les états financiers annuels sur lesquels ont portés nos travaux et qui sont soumis à votre examen, présentent les chiffres significatifs suivants, exprimés en USD :

ELEMENTS	AU 31/12/23	AU 31/12/2022
Total bilan	2 462 642,43	2 362 212,32
Chiffre d'affaires	808,606.30	865 387,92
Résultat net (bénéfice)	70 217,68	201 530,84

Capitaux propres (Après résultat de l'exercice)	2 416 613,92	2 346 396,24
---	--------------	--------------

Ces états financiers ont été élaborés conformément au système comptable du pays hôte de l'Association et du manuel de procédures comptables de l'AGPAOC.

Pour une meilleure appréciation de l'évolution de la situation financière de l'Association nous avons inclus les informations comparatives avec quelques notes explicatives dans nos travaux. Les états financiers de l'exercice 2023 se présentent comme suit :

IV.1 Revue du Bilan AU 31/12/2023

ELEMENTS	Bruts	Amorts et provisions	Net au 31/12/2023	Net au 31/12/2022	Ecart	%
ASSETS						
FIXED ASSETS	211 008,99	141 583,85	69 425,04	4 049,52	65 375,52	1614%
TOTAL FIXED ASSETS	211 008,99	141 583,85	69 425,04	4 049,52	65 375,52	1614%
CURRENT ASSETS	2 432 361,14	39 143,75	2 393 217,39	2 358 162,80	35 054,59	1%
STOCK				0		
RECEIVABLES	1 294 167,29	39 143,75	1 255 023,54	1 170 428,94	84 594,60	7%
TREASURY	1 138 193,85	0,00	1 138 193,85	1 187 733,86	-49 540,01	-4%
TOTAL ASSETS	2 643 370,13	180 727,60	2 462 642,43	2 362 212,32	100 430,11	4%
PASSIVE					0,00	
PASSIVE RECEIVABLES	46 028,51		46 028,51	15 816,08	30 212,43	191%
PORTS TRUST FUND RESERVE A/C	686 743,00		686 743,00	686 743,00	0,00	0%
ACCUMULATED FUNDS	1 659 653,24		1 659 653,24	1 458 122,40	201 530,84	14%
NET INCOME	70 217,68		70 217,68	201 530,84	-131 313,16	-65%
CAPITAL	2 416 613,92	0,00	2 416 613,92	2 346 396,24	70 217,68	3%
TOTAL LIABILITIES & CAPITAL	2 462 642,43	0,00	2 462 642,43	2 362 212,32	100 430,11	4%

Le tableau de variation des immobilisations se présente ainsi qu'il suit au 31 décembre 2023 :

Nature de l'immobilisation	Immobilisations au 31/12/2022	Acquisitions de l'exercice 2023	Cessions de l'exercice 2023	Immobilisations au 31/12/2023
Motor vehicles	101 071,46	79 795,50	21 712,47	159 154,49
Office furnitures/equipements	4 083,62	500,00		4 583,62

Household Furniture/furnishing	313,97	1 500,00		1 813,97
Air Conditioners	444,47			444,47
Computer Assets & Accessories	16 654,20			16 654,20
Photocopiers	2 789,51			2 789,51
Other Office Equipments	12 694,22			12 694,22
PMAWCA Web side portal	12 874,51			12 874,51
TOTAL	150 925,96	81 795,50	21 712,47	211 008,99

L'augmentation des immobilisations de UDS 81 795 résulte de l'acquisition au cours de l'exercice 2023, d'un nouveau véhicule pour le Secrétaire Général d'une valeur de 79 795,50 ; de l'acquisition de deux chaises de bureau et les équipements ménagers tels que le réfrigérateur, la cuisinière à gaz.

Il y a également eu cession du véhicule SONATA acquis en 2008.

Le tableau de variation des amortissements au 31 décembre 2023 se présente ainsi qu'il suit :

Nature de l'immobilisation	Montant des amortissements au 31/12/2022	Dotations aux amortissements de l'exercice 2023	Amortissements cumulés des biens cédés au cours de l'exercice 2023	Montant des amortissements au 31/12/2023
Motor vehicles	101 071,47	14 629,18	21 712,47	93 988,18
Office furnitures/equipements	4 024,35	84,10		4 108,45
Household Furniture/furnishing	373,04	125,00		498,04
Air Conditioners	444,47	0,00		444,47
Computer Assets & Accessories	13 091,25	1 181,78		14 273,03
Photocopiers	2 789,51	0,00		2 789,51
Other Office Equipments	12 207,84	399,82		12 607,66
PMAWCA Web side portal	12 874,51			12 874,51
TOTAL	146 876,44	16 419,88	21 712,47	141 583,85

➤ Les créances

Elles se présentent ainsi qu'il suit :

COMPTES	LIBELLES	31/12/2022	31/12/2023	VARIATION	%
522001	Porto de Luanda	33 224,93	33,224.93	0	
522003	PAD Cameroon	2 200,42	2,200.42	0	
522004	APN Cameroon	41 629,20	41 629,20	0	

522013	Bissau Guinea	117 000,50	136,500.5	19,500.00	16.67%
522014	Equatorial Guinea	39 000,00	39,000.00	0	
522015	NPA Liberia	78 000,00	97,500.00	19,500.00	25.00%
522016	PAN Mauritania	126 750,00	146,250.00	19,500.00	15.38%
522021	ONATRA RD Congo	181 500,00	201,000.00	19,500.00	10.74%
522022	SOBEMAP Benin	27 600,00	27 600,00	0	
522025	GPM Gabon	41 400,00	49 400,00	8,000.00	19.32%
522027	NIMASA Nigeria	70 825,00	84,625.00	13,800.00	19.48%
522028	Gambia Maritime Adm.		8000.00		
522031	PAH Le Havre France	5 500,00	5500.00	0	
522032	Fondation Las Palmas	5 000,00	10,000.00	5,000.00	100.00%
522033	Challenge Communication	50 000,00	50,000.00	0	
522039	Dépêche maritime	49 832,79	49,832.79	0	
522040	CIKP Cameroon	68 598,18	68,598.18	0	
522045	COBENAM BENIN	8 000,00	8,000.00	0	
522046	Port Autonome de Nouadhibou	136 500,00	156,000.00	19,500.00	14.29%
522047	Nigeria Shipper Council	8 000,00	16,000.00	8,000.00	100.00%
522048	Marine Data Business	15 000,00	15,000.00	0	
522049	Transport Events Management	8 500,00	8.500.00	0	
522050	Hypenica Pty Ltd	5 000,00	5,000.00	0	
522051	Groupe Afrique Performance	20 000,00	20,000.00	0	
522053	LINK INTER'L HOLDING LTD-GHANA	5 000,00	5 000,00	0	
522054	CODEX-ABIDJAN	2 252,75	2 252,75	0	
522056	ROYALTY ON EXIBITION	17 500,00		-17,500.00	100.00%
522058	Marsa Maroc	923,86	5,923.86	5,000.00	541.20%
522060	ACL-CONCESSIONARE	5 691,31	1,629.66	-4,061.35	-71.36%
	TOTAL CREANCES	1 170 428,94	1,294,167.29	123,738.35	10.57%

La créance du CIKP CAMEROON : Il s'agit de la créance de deux organismes de personnalités juridiques différentes qui a été jumelée à savoir : CIKP de USD 58 000 et PAK de USD 10 098.

Au cours de nos travaux, nous avons constaté que cette créance du PAK de FCFA 5 400 000 concernait les formations réalisées en 2019 avant la mise en concession du Centre de formation professionnelle de l'AGPAOC. Après vérification dans les comptes du Port Autonome de Kribi nous avons constaté que le transfert effectué le 11 juin 2022 dans le compte ACL n°01701/221412273301 logé à ECOBANK TOGO

avait été rejeté pour cause de non-conformité du nom du bénéficiaire (AGPAOC et de celui du titulaire du compte ACL.

Au 31/12/2023, on observe une augmentation de 10,57% des créances par rapport à 2022. Les impayés préoccupants sont détaillés ainsi qu'il suit :

ORGANISMES	31/12/2022	31/12/2023	Année dernier paiement
MEMBRES TITULAIRES			
SCTP/ ONATRA / Congo R D	181 500,00	201,000.00	2015
APGB / Guinée Bissau	117 000,50	136,500.50	2018
APGE / Guinée Equatoriale	39 000,00	39,000.0	2022
PAN / Mauritanie	126 750,00	146,250.00	2016
CIPK	58 000,00	68,598.18	2015
Port Autonome de Nouadhibou	136 500,00	156,000.00	2016
TOTAL 1	658 750,50	747,348.68	
MEMBRES ASSOCIES			
SOBEMAP / Bénin	27 600,00	27 600,00	2020
GPM / Gabon	41 400,00	49 400,00	2018
NIMASSA	70 825,00	84,625,00	2016
COBENAM	8 000,00	8 000,00	2018
TOTAL 2	147 825,00	161,625.00	
MEMBRES OBSERVATEURS			
codex sarl	2 252,75	2 252,75	2020
transport even Management	8 500,00	8 500,00	2020
Marine Data Business	15 000,00	15 000,00	2017
Hypenica Ltd	5 000,00	5 000,00	2018
Groupe Afrique Performance	20 000,00	20 000,00	2018
Link Africa Intern'l Holding	5 000,00	5 000,00	2018
TOTAL 3	55 752,75	55 752,75	
ROYALTIES FROM PUBLISHER			
Royalties	ARREARS	Due	
Publishers			
Challenge Communication	50 000,00	50 000,00	
Dépêche maritime	49 832,79	49 832,79	
TOTAL royalties	99 832,79		

Au 31 décembre 2023, les factures émises pour ces certains membres au cours de l'exercice 2023 ont fait l'objet de provisions ainsi qu'il suit :

MEMBRES	MONTANT
PAN / Mauritanie	7 312,50

CIPK	2 925,00
Port Autonome de Nouadhibou	7 800,00
SCTP/ ONATRA / Congo R D	10 050,00
APGB / Guinée Bissau	6 825,00
NIMASSA	4 231,25
TOTAL	39 143,75

➤ **les comptes de trésorerie**

Les comptes de trésorerie sont composés des comptes bancaires, des liquidités en caisse et des dépôts à terme. Ils sont en diminution de 4% par rapport à l'exercice 2022 et sont détaillés ainsi qu'il suit :

COMPTE	LIBELLE	31/12/2022	31/12/2023	VARIATION	%
531	UBA-PLC- domicilliary A/C	4 004,93	8,782.20	4,777.27	119.28%
53101	UBA Fixed Deposit USD \$	0	185,500.00	185,000.00	100%
532	UBA-PLC- local account	4 168,30	258.58	-3,909.72	-93.80%
53202	Fixed deposit USD Uba Plc- lagos	314 431,82	62,715.58	-251,716.24	-80.00%
53203	Fixed Deposit Naira Uba Plc- lagos				
533	ECOBANK Cotonou-(CFP)CFA . a/c	2 963,86	3,062.66	98.08	3.31%
534	ECOBANK PLC - local account	197,02	1,559.07	1,362.05	691.32%
535	ECOBANK cotonou CFA curr a / c	39 191,64	219,134.59	179,939.95	918.25%
53502	fix term deposit ecobank benin	488 709,68	333,333.33	-155,376.35	-31.75%
538a	Cash Account - Naira-current	251,16	55.13	-196.03	-78.05%
539	Cash Account - US. Dollar	439,00	577.00	138.00	31.43%
540b	Cash Account-CFA-current		489.90	489.90	
543	Ecobank Lagos Dom account	73 377,90	68,584.05	-4,793.85	6.53%
54301	Ecobank US Fix term deposit	245 936,87	253,000.07	7,063.20	2.87%
54302	Ecobank - EURO	14 061,68	1,141.69	-12,919.31	-91.87%
TOTAL TRESORERIE		1 187 733,86	1,138,193.85	-49,546.12	-4.00%

Cette diminution résulte principalement de l'achat d'un véhicule pour le Secrétaire Général au cours de l'exercice 2023.

IV.2 Le compte de résultat

ELEMENTS	31/12/2022	31/12/2023	ECART	%
Produits	865 387,92	808 606,30	-56 781,62	-6,56%
Charges	663 857,08	738 388,62	36 433,46	5,48%
RESULTATS	201 530,84	70 217,68	-131 313,16	-65,15%

Au cours de l'exercice 2023 les produits ont diminué de **6%** et les charges ont augmenté **5,48%** d'où un résultat positif de **70 217,68** en diminution de **65,15%** par rapport à l'exercice 2022. Les produits et les charges sont détaillés ainsi qu'il suit :

➤ Les produits

Conformément au Manuel de procédures comptables, « le montant payé au cours de l'année sera traité comme revenu de l'année en cours ».

COMPTE	LIBELLE	31/12/2022	31/12/2023	ECART	%
110	Cotisation Membres titulaires	690 040,00	612 040,00	-78 000,00	-11,30%
110D	Arrears Associate Members				
111	Contribution des membres associés	16 000,00	51 600,00	35 600,00	- 222,50%
112	Cotisation Membres observateurs	25 500,00	20 000,00	-5 500,00	-21,57%
130	Redevance des éditeurs	40 000,00	58 000,00	18 000,00	45,00%
140	Produit des ACL	10 465,41		-10 465,41	- 100,00%
150	Revenus financiers	39 155,56	30 490,07	-8 665,49	-22,13%
160	profit de vente des biens voiture		2 001,30	2 001,30	
180	Gains de change	30 974,95	26 512,82	-4 462,13	-14,41%
190	Autres revenus	13 252,00	7 962,11	-5 289,89	-39,92%
190-2	Recettes publicitaires sur le site Web AGPAOC				
Total Revenus (1)		865 387,92	808 606,30	-56 781,62	-6,56%

La diminution des produits de 6,56% résulte principalement de l'inactivité du Centre de Formation Professionnelle au cours de l'exercice 2023, de la diminution des cotisations des membres de 11,30% et de la diminution des produits financiers de 22,13%. On note néanmoins une augmentation des contributions des membres associés de 222,50%, de la redevance des éditeurs de 45%.

➤ Les charges

Comptes	Intitulés	31/12/2022	31/12/2023	Ecart	%
---------	-----------	------------	------------	-------	---

211	Traitements et salaires	272 221,00	290 524,93	18 303,93	6,72%
212	Assurance maladie	6 998,70	6 559,87	-438,83	-6,27%
213	prestations de pension du personnel	44 995,17	44 537,86	-457,31	-1,02%
214	Subventions scolaires	7 000,00	7 000,00	0,00	0,00%
215	Assurance -vie	7 974,93	7 755,96	-218,97	-2,75%
	Total charges salariales	339 189,80	356 378,62	17 188,82	5,07%
221a	billets d'avions	34 688,58	35 510,73	822,15	2,37%
221b	autres frais de transport	4 659,62	1 155,51	-3 504,11	-75,20%
222	frais de mission	110 000,00	111 232,24	1 232,24	1,12%
	Total déplacements	149 348,20	147 898,48	-1 449,72	-0,97%
231	Papeterie et fournitures de bureau	1 999,53	1 986,50	-13,03	-0,65%
232	Autres consommables	2 910,65	1 432,12	-1 478,53	-50,80%
	Total fournitures de bureau	4 910,18	3 418,62	-1 491,56	-30,38%
241	Services professionnels	9 975,00	8 745,00	-1 230,00	-12,33%
242	Documentation et impression	2 332,26		-2 332,26	-100,00%
242a	Bibliothèque et archives			0,00	
243a	Télécommunications Siège social	10 403,04	7 084,81	-3 318,23	-31,90%
243c	Affranchissement	18,12	9,83	-8,29	-45,75%
244	Entretien et réparations	9 993,34	7 923,26	-2 070,08	-20,71%
244-1	Maintenance du site web de l'AGPAOC	4 906,27	4 112,98	-793,29	-16,17%
	Total des Services extérieurs A	37 628,03	27 875,88	-9 752,15	-25,92%
245-p	Carburant pour voitures	1499,63	1 567,98	68,35	4,56%
245-e	Electricité	3 658,58	1 870,40	-1 788,18	-48,88%
245-w	Eau		22,58	22,58	
245-1	Diesel pour les générateurs	11 624,51	12 820,13	1 195,62	10,29%
246	Assurance Général	1143,11	3 390,06	2 246,95	196,56%
251	frais bancaires	1 999,43	2 157,78	158,35	7,92%
252	Relations publiques	1347,26	1 403,69	56,43	4,19%
253	contributions diverses	3 486,47	1 360,99	-2 125,48	-60,96%
254a	Divertissements	4 970,41	4 800,00	-170,41	-3,43%
254c	Frais d'audit	5 000,00	5 000,00	0,00	0,00%
255	Personnel de Sécurité	3 499,70	1 735,72	-1 763,98	-50,40%
256	Conférence et réunions	2 135,15	4 992,87	2 857,72	133,84%
256a	Projets, études et séminaires	4 999,00	13 484,32	8 485,32	169,74%
256c	Frais de publicité			0,00	
257b	Formation du personnel		131,27	131,27	
259	Autres charges diverses			0,00	

270	Pertes de changes	83 936,92	91 016,58	7 079,66	8,43%
290	Taxes	1 499,00	1 499,02	0,02	0,00%
	Dotation aux amortissements	1981,7	16 419,88	14 438,18	728,58%
	Dotation aux provisions pour créances		39 143,75	39 143,75	
	Total Services extérieurs B	132 780,87	202 817,02	70 036,15	52,75%
	Total dépenses de fonctionnement (2)	663 857,08	738 388,62	74 531,54	11,23%

L'augmentation des charges de 11,23% résulte principalement des charges liées à l'acquisition du véhicule (Dotation aux amortissements de 728,58%, assurance générale de 196,56%) et de la dotation d'une provision pour dépréciation des créances pour un montant de USD 39 143,75.

V. MISE EN ŒUVRE DU BUDGET AU 31/12/2023

Le budget de l'exercice 2023 a été approuvé par résolution n°006-23/43/COS du 09 novembre 2023.

Cette résolution ne mentionne pas les chiffres arrêtés pour ce budget et donne quitus au Secrétaire Général pour son exécution avant l'audit des comptes de l'exercice 2023.

Néanmoins, il a été précisé que cette approbation a été faite après avoir entendu le rapport du Secrétaire Général sur la proposition du budget 2023 par le Comité Finances et Etudes Economiques (FEE).

Notre audit a par conséquent été fait en tenant compte des chiffres proposés par le Comité FEE qui présentaient les caractéristiques suivantes :

- **Recettes 790,480.38;**
- **Dépenses de fonctionnement : 671 634,00 USD ;**
- **Dépenses d'Investissement : 86 000,00 USD.**

Les détails sont fournis dans les tableaux ci-dessous ainsi que les réalisations y relatives.

V.1 Réalisations des recettes

Account	Account description	Budget 2023	Réalisations au 31/12/2023	Ecarts	%
---------	---------------------	-------------	----------------------------	--------	---

110a	Contribution Regular Members	514 540,00	514 540,00	-	100%
110b	Contribution Associate Members	21 800,00	13 800,00	-8 000,00	63,3%
110c	Arrears Regular Members	39 000,00		-39 000,00	-
110d	Arrears Associate Members	21 800,00		-21 800,00	-
110e	Advance Contribution Regular Members				
110f	Contribution Observer Members	10 000,00	10 000,00	-	100%
110g	Arrears Observer Members contribution	10 500,00		-10 500,00	-
110h	Royalties from publishers-depeche maritime				
130	Royalties from Exhibitor	60 000,00	75 500,00	15,500,00	125,83%
140	concession fees	35 740,38	4 061,65	-31 678,73	11,36%
150	Bank interest and investments	40 000,00	30 490,07	-9 509,93	76,23%
160	Profit on sale of fixed assets PTC	5 100,00	2 001,30	-3 098,70	39,24%
180	Exchange Gain	30 000,00	26 512,82	-3 487,18	88,38%
190	Any other income	2 000,00	7 962,11	5 962,11	398,1%
190-2	Advertisement revenue from PMAWCA Website				
Total Revenue (1)		790,480.38	684 867,95	-105 612 43	86 64%

V.2 Réalisations des dépenses

➤ Dépenses d'investissements

Nature de l'immobilisation	Budget 2023	Réalisations au 31/12/2023	Ecart	%
Véhicule à moteur	84 000	79 795,50	4 204,5	95%
Mobilier Matériel de bureau	500	500	0	100%
Equipement de la residence	1 500	1 500,00	0	100%
TOTAL	86 000	81 795,5	4 204,5	95,11%

➤ Dépenses de fonctionnement

Account	Account description	Budget 2023	Réalisations au 31/12/2023	Ecart	%
211	Salaries & wages	290 684,00	290 524,93	159,07	99,95%

212	Medical Insurance	7 000,00	6 559,87	440,13	93,71%
213	Staff pension benefit	45 000,00	44 537,86	462,14	98,97%
214	Education grants	7 000,00	7 000,00	0,00	100,00%
215	Life insurance	8 000,00	7 755,96	244,04	96,95%
	Total Salaries	357 684,00	356 378,62	1 305,38	99,64%
221a	Air tickets	40 000,00	35 510,73	4 489,27	88,78%
221b	Other transport expenses	5 000,00	1 155,51	3 844,49	23,11%
222	Mission allowances	120 000,00	111 232,24	8 767,76	92,69%
	Total travelling	165 000,00	147 898,48	17 101,52	89,64%
231	Office stationeries & supplies	2 200,00	1 986,50	213,50	90,30%
232	Other consumables	3 200,00	1 432,12	1 767,88	44,75%
	Total Office stationeries	5 400,00	3 418,62	1 981,38	63,31%
241	Professional Services	11 000,00	8 745,00	2 255,00	79,50%
242	Documentation and Printing	2 700,00		2 700,00	0,00%
242a	Library & Archive			0,00	
243a	Telecom – Headquarter	10 500,00	7 084,81	3 415,19	67,47%
243c	Postage	50,00	9,83	40,17	19,66%
244	Maintenance & repairs	10 200,00	7 923,26	2 276,74	77,68%
244-1	Maintenance of PMAWCA Web site	5 000,00	4 112,98	887,02	82,26%
	Total third party Services A	39 450,00	27 875,88	11 574,12	70,66%
245-1	Diesel for generators	13 500,00	12 820,13	679,87	94,96%
245-e	Electricity	4 000,00	1 870,40	2 129,60	46,76%
245-p	Petrol for cars	2 000,00	1 567,98	432,02	78,40%
245-w	Water	200,00	22,58	177,42	11,29%
246	General Insurance	1 200,00	4 565,94	-3 365,94	380,50%
251	Bank Charges	2 200,00	2 157,78	42,22	98,08%
252	Publics Relations	1 500,00	1 403,69	96,31	93,58%
253	Miscellaneous Contributions	2 500,00	1 360,99	1 139,01	54,44%
254a	Entertainment	5 000,00	4 800,00	200,00	96,00%
254c	Audit expenses	5 000,00	5 000,00	0,00	100,00%
255	Security Personnel	3 500,00	1 735,72	1 764,28	49,59%
256	Conference & Meetings	5 000,00	4 992,87	7,13	99,86%
256a	Projects, studies & Exposition/exhibition	15 000,00	13 484,32	1 515,68	89,90%
256c	Advertisement expenses			0,00	
257b	Staff training	2 500,00	131,27	2 368,73	5,25%
259	Other expenses (driver uniform)			0,00	
270	Exchange loss	40 000,00	91 016,58	-51 016,58	227,54%

290	Taxes	1 500,00	1 499,02	0,98	99,93%
Total third party services B		104 600,00	148 429,27	-43 829,27	141,90%
Total operating expenditures (2)		672 134,00	684 000,87	-11 866,87	101,77%

Les chiffres contenus dans les réalisations budgétaires au 31/12/2023 sont conformes aux charges d'exploitation contenues dans le compte de résultat sauf en ce qui concerne les assurances le montant payé est supérieur à la charge constatée parce que ces assurances couvrent les périodes du 13 février 2023 au 12 février 2024 ; 28 mars 2023 au 27 mars 2024 et du 20 octobre 2023 au 19 octobre 2024. Les charges y relatives ont été comptabilisées au prorata temporis.

On note néanmoins un dépassement budgétaire de 11 866,87 qui résulte principalement de :

- la ligne 270 perte de change d'un montant de USD 51 016,58 qui enregistre les fluctuations du taux de change en raison de la perte de valeur du NAIRA et du franc CFA ;
- La 246 general insurance -3 365,94, pour ce dépassement le secrétariat général n'a pas sollicité l'autorisation du Président du Conseil.

Il en résulte un déficit budgétaire pour l'exercice 2023 de **USD 80 928,42** (684 867,95 – (684 000,87+81 795,5)) alors qu'il a été prévu un excédent prévisionnel de **USD 32 346,38** (790,480.38 – (672 134,00+86 000)) pour ledit exercice.

VI. RECOMMANDATIONS

Eu égard aux observations ci-dessus, nous faisons les recommandations ci-après :

- L'actualisation du fichier des immobilisations et des tableaux d'amortissements conformément aux données contenues dans la comptabilité de l'association ;
- L'autorisation préalable du Conseil en cas de cession des biens et élaboration des certificats de vente y relatifs ;
- Evaluation de la trésorerie de la société en tenant compte des taux de change réel.
- La comptabilisation d'une provision en cas de perte de change latente ;

- Le secrétariat général doit émettre les factures en début d'exercice budgétaire et non en début décembre de l'exercice N-1;
- Le respect du principe de spécialisation des exercices pour la comptabilisation des charges et des produits ;
- La résolution du Conseil portant approbation du budget doit comporter les caractéristiques de ce budget (total recettes, total dépenses de fonctionnement, total dépense d'investissements et excédent prévisionnel ;
- L'exécution des dépenses au même rythme que la réalisation des recettes pour éviter les déficits budgétaires ;

BENGONO Christophe Désiré,

Commissaire aux Comptes

<p>Jean Marie KOFFI, Secrétaire Général AGPAOC</p>	<p>JIMOH Yinusa Ajani, Chef Comptable AGPAOC</p>
---	---